



GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR
L'ANIMATION PARASCOLAIRE
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 304 57 90 / Fax 022 304 57 01
Correspondance : case postale 2056
facture.giap@acg.ch - www.giap.ch

DEMANDE DE RÉDUCTION OU D'EXONÉRATION POUR LA PRISE EN CHARGE PARASCOLAIRE (NE CONCERNE PAS LES REPAS)

La présente demande doit être adressée, accompagnée des annexes requises, **avant le 19 novembre 2021, dernier délai**, ou dans les 15 jours suivant une inscription en cours d'année :

- par courriel à facture.giap@acg.ch.
- ou par courrier postal l'adresse : GIAP – Service facturation, Case postale 2056, 1227 Carouge

Formulaire à remplir par l'un des parents ou le-la répondant-e légal-e (une seule feuille par famille)

Madame Monsieur N° client (pour les clients existants) :

Nom : Prénom :

c/o : Rue / N° :

Code postal : Localité :

E-Mail : Téléphone :

Enfants inscrits au parascolaire

Nom (enfant)	Prénom (enfant)	Date de naissance	École	Degré

La réduction de la participation financière pour l'encadrement sera déterminée en fonction du revenu annuel net imposable de la famille sur la base du nombre d'enfants à charge sous le même toit et inscrits au parascolaire. Dès le 2^e enfant inscrit, un rabais fratrie sera appliqué automatiquement.

Pour compléter la demande, il est **nécessaire de joindre** :

- Une photocopie recto-verso de **L'AVIS DE TAXATION DES IMPÔTS CANTONAUX ET COMMUNAUX LE PLUS RÉCENT** (ELEMENTS RETENUS PAR L'ADMINISTRATION)

Nombre d'enfants à charge selon votre taxation

Attention : les bordereaux et les attestations annuelles RDU ne sont pas acceptés.

Êtes-vous :

- **Une famille soumise à l'impôt à la source** (joindre l'attestation AFC 2020) ? oui non
Attention : l'attestation-quittance et les certificats de salaires ne sont pas acceptés
- **Une famille aidée financièrement** par l'Hospice général ou un autre service ? oui non
(joindre l'attestation non chiffrée la plus récente)

Avez-vous connu un changement de votre situation personnelle ou professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2021 ? oui non

Si OUI, préciser :

La liste des documents acceptés est disponible sur notre site : www.giap.ch.

Aucune réduction ou exonération du coût d'encadrement ne pourra être accordée si le dossier est incomplet ou rendu hors délai.

Date :

Signature :